

Défi 1 : Une ville verte et bleue, qui permet une vie humaine en harmonie avec la biodiversité

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces naturels, agricoles et forestiers et développer le végétal
- ▶ Lutter contre l'artificialisation et préserver la surface agricole utile (SAU) du territoire de la ville
- ▶ Préserver et restaurer la biodiversité

Cibles chiffrées



- Informer et sensibiliser 100% des futurs porteurs de projet immobilier sur la végétalisation
- 100% des projets de constructions réalisées en respectant des prescriptions de végétalisation en 2030
- Augmenter significativement la surface arborée par habitant (chiffre à préciser)
- Sensibiliser 100% de la population aux enjeux de la biodiversité

Politiques existantes concernées : SCOT / PLUiD à venir / SDEC / Action Cœur de Ville / Contrat de Ville 2015-2020 / Plan d'action biodiversité 2019-2024 / Programmes EEDD scolaire et grand public

Objectif stratégique 1.1 - Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces, lutter contre l'artificialisation des sols, préserver la surface agricole utile, et développer le végétal

Sous-objectif 1.1.1 - Maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

Action 1.1.1.1 - Interdiction de toute implantation de nouvelle zone commerciale en périphérie

Action 1.1.1.2 - Lors des nouveaux aménagements d'espaces publics de la ville, privilégier les espaces végétalisés et les sols drainants

Action PAB « A-3- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des friches urbaines type "dents creuses", et industrielles »

Action PAB « A-4 - Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire »

Action PAB « E-7 - Elaborer des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité, ciblés sur les enjeux biologiques identifiés (exemple : petits réservoirs de biodiversité le long du CC3M) pour une politique foncière ciblée sur la préservation de la biodiversité »

Sous-objectif 1.1.2 - Accroître la présence du végétal et de l'arbre en Ville en harmonie avec la biodiversité pour améliorer le cadre de vie et développer les îlots de fraîcheur

Action 1.1.2.1 – Sensibilisation des agents de la Ville sur la place du végétal dans ville

Action 1.1.2.2 - Végétaliser les parkings en centre-ville (hors Zones d'Activité Economiques ciblées par le PCAET)

Action 1.1.2.3 - Poursuivre les réhabilitations des cours d'écoles (plantation d'arbres, îlot de fraîcheur, ombre, végétalisation, désimperméabilisation, amélioration de l'environnement scolaire...)

Action 1.1.2.4 - Définir une politique globale de l'arbre en ville

- Des jardins arborés dans les quartiers
- Développer la plantation de fruitiers
- Lors des plantations, réflexion sur les espèces adaptées et privilégier les balivaux et les jeunes plants forestiers et non les arbres tiges

(Action PCAET « 1.2 - Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres) » déclinée)

Action PAB « A-1 - Identifier les zones de fonctionnalités écologiques à préserver ou à restaurer pour anticiper l'application de la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser) ; lors d'aménagements destructeurs de biodiversité, intégrer, en compensation, la restauration ou la préservation de ces zones identifiées ; expliquer le mécanisme dans le cadre d'une OAP thématique du PLUi »

Action PAB « A-2 - Promouvoir dans les échanges avec la CAN sur le PLUi la réduction de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain et l'arrêt des créations de zones d'activités commerciales pour aller vers l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, prioritairement dans les zones limitrophes de secteurs à enjeux »

Action PAB « B-2 - Maîtriser et gérer le foncier non bâti, propriété de la Ville, pour développer l'accueil de la biodiversité; boisements, haies, prairies naturelles ; développer un outil de connaissance par géolocalisation des parcelles et fixer un objectif chiffré d'augmentation des surfaces boisées, linéaires de haies, surfaces de prairies, etc... »

Action PAB « C-17 - Diversifier les plantations en terme d'espèces, en fonction de l'intérêt pour la biodiversité locale, et en privilégiant les végétaux d'origine locale »

Action PAB « C-18 - Planter un verger conservatoire d'espèces locales reconnues génétiquement, sur une parcelle de la Ville (sur terrains de la longère du Lambon) »

Action PAB « C-19 - Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré en intégrant la gestion écologique des pathologies et la biodiversité »

Action PCAET « 1.7 - Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo »

Sous-objectif 1.1.3 - Mobiliser les habitants et les acteurs pour le développement du végétal et favoriser le mieux vivre ensemble

Action 1.1.3.1 - Poursuivre les utilisations de l'espace public et les activités autour du végétal créant du lien social à l'intérieur de la Ville

- Jardins familiaux, partagés, solidaires ou dans les écoles
- Mettre à disposition des espaces pour les habitants avec des permis de végétaliser
- Espaces publics conviviaux avec bancs ombragés

Action 1.1.3.2 - Mobilisation des acteurs économiques pour le développement du végétal (hors Zones d'Activités Economiques)

- Gestion durable des espaces extérieurs pour le respect de la biodiversité notamment chez les acteurs économiques
- Inciter les acteurs économiques ayant des espaces extérieurs à planter (arbres, haies...)
- Accompagner les plans de végétalisation des entreprises
- Mobilisation des professionnels : paysagistes, jardineries...

Action PAB « C-6 – Poursuivre le programme "jardins de trottoirs" »

Action PAB « D-8 - Poursuivre la mise en œuvre de la charte jardin au naturel »

Action PAB « D-10 - Développer des actions auprès des habitants, en ateliers participatifs pour l'entretien des haies, des murs, etc, et l'échange de bonnes pratiques; diversifier les approches pour élargir le public »

Objectif stratégique 1.2 - Préserver et restaurer la biodiversité

Sous-objectif 1.2.1 - Préserver et accroître les espaces boisés

Action 1.2.1.1 - Connecter les espaces boisés

- Développement de l'agroforesterie
- Plantation de terre appartenant à la Ville avant cession en bail ou inclusion de cette exigence dans les baux

Sous-objectif 1.2.2 - Restaurer les terres et les sols pollués ou dégradés

Action 1.2.2.1 - Cartographie des sols pollués et étude des possibilités de traitement

Sous-objectif 1.2.3 - Protéger les espèces et développer le volet connaissance

Action 1.2.3.1 - Réalisation d'inventaires naturalistes/biodiversité

- Rendre systématique la réalisation d'inventaires naturalistes/biodiversité en amont de tout projet/aménagement
- Rendre systématique la réalisation d'inventaires naturalistes réguliers pour connaître l'état de la biodiversité et sa fonctionnalité sur le territoire

Action 1.2.3.2 - Lutte contre les espèces indésirables par les services de la Ville

- sans produits chimiques
- adaptée à l'évolution rapide des espèces invasives
- Expérimentation de méthodes moins nuisibles contre les espèces indésirables à proximité de l'Homme (piégeage mécanique des rats, lutte contre les insectes sans produits chimiques...)
- Mesures contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ([Action PCAET « 1-20 - Lutte contre l'ambrosie » déclinée et étendue](#))

Action 1.2.3.3 - Réduire la pollution lumineuse

- Poursuite de l'expérimentation d'extinction des rues en cours dans certains quartiers via la poursuite et le déploiement du Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL)
- Réflexion à mener avec les entreprises sur les éclairages de parkings notamment
- Limitation horaire de l'utilisation des panneaux d'affichage lumineux et électroniques ainsi que des luminaires des enseignes

Action PAB « B-3 - Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en termes de spectre, intensité et horaires »

Action PAB « C-3 - Réinstaller des poteaux à rapaces sur l'ensemble des espaces de plaine autour de la ville, et déployer un programme pédagogique pour leur acceptation »

Action PAB « C-5 - Installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauves-souris sur l'ensemble des espaces verts (parcs, cimetières) de la ville et prévoir des sites de nidification lors des travaux »

Action PAB « C-7 - Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Muséum d'Histoire Naturelle »

Action PAB « C-13 - Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art »

Action PAB « C-14 - Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres »

Action PAB « C-15 - Réaliser un programme de protection et de développement des insectes et en particulier des pollinisateurs sauvages »

Action PAB « C-16 - Renforcer l'implication de la Ville dans les actions prioritaires PNA (plan national d'actions) Loutre, Azuré du serpolet, Chiroptères, Outarde canepetière, Messicoles) »

Action PAB « C-24 - Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane, ... »

Action PAB « C-25 - Mettre en œuvre des protocoles de lutte ciblée contre les espèces envahissantes, allergènes, ou porteurs de maladie »

Sous-objectif 1.2.4 - Préserver, restaurer et assurer le suivi des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce notamment via des plans de gestion

Action 1.2.4.1 - Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone sur le territoire de la Ville : prairies, tourbières, zones humides (Action PCAET « 1.1 - Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone (prairie, tourbières, zones humides...) » déclinée)

Action PAB « A-6 - Concevoir une méthode d'élaboration – de suivi – et d'évaluation des plans de gestion des sites naturels et des espaces verts publics, avec formation continue des intervenants et information-sensibilisation des citoyens »

Action PAB « A-7 - Classer les marais de galuchet – la plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale »

Action PAB « C-1 - Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public »

Action PAB « C-2 - Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines »

Sous-objectif 1.2.5 - Améliorer la continuité et la fonctionnalité des espaces naturels pour préserver la Trame Verte et Bleue

Action 1.2.5.1 - Favoriser les clôtures végétales et murs de pierres sèches et inciter à la végétalisation des jardins

Action 1.2.5.2 - Réflexion sur les friches urbaines comme réserves foncières et / ou réservoir de biodiversité

Action PAB « C-4 - Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux »

Action PAB « C-8 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (a-aérodrome) »

Action PAB « C-9 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (b- chemin communal du 3ème millénaire) »

Action PAB « C-10 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (c- boisements de la Sèvre-Chantemerle) »

Action PAB « C-11 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (d- bords de routes et de chemins communaux) »

Action PAB « C-12 - Acquérir les terrains nécessaires et mettre en œuvre un plan de gestion pour la vallée sèche de Torfou-Buffervent »

Action PAB « C-21 - Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, de patrimoine arboré, de bandes enherbées et tout aménagement favorable à la biodiversité, en particulier le long du CC3M »

Action PAB « C-22 - Rétablir les continuités écologique de la Sèvre niortaise, et en particulier poursuivre le plan d'amélioration des ouvrages hydrauliques pour le franchissement des poissons »

Action « PAB C-23 - Mettre en œuvre des actions de partenariat avec la CAN et les propriétaires privés pour la reconquête de la fonctionnalité biologique du ruisseau de Romagné »

Sous-objectif 1.2.6 - Assurer le bien-être animal

Action 1.2.6.1 - Systématiser les actions de stérilisation/identification des chats des rues sur Niort

Sous-objectif 1.2.7 - Mobiliser les habitants et les acteurs pour la biodiversité

Action 1.2.7.1 - Sensibilisation des acteurs publics et privés (y compris les élus et les entreprises) à la biodiversité et à son caractère vital avec mise en lumière des services rendus par la biodiversité

- Poursuite de la sensibilisation sur les approches plus respectueuses de la biodiversité (accepter les herbes sauvages, redéfinition de la notion de propreté)

- Intégration par chaque entreprise d'un axe biodiversité dans sa stratégie notamment à travers le mécénat

- Partenariats avec associations et /ou Parc Naturel Régional pour valoriser notre écosystème

Action 1.2.7.2 - Partenariat avec AcclimaTerra et le CNRS de Chizé pour anticiper les conséquences du changement climatique sur la biodiversité et expérimentation locale

Action PAB « B-5 - Promouvoir et valoriser les entreprises locales, qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité, en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles »

Action PAB « D-1 - Mettre à jour le diagnostic biodiversité du territoire et créer une carte des sites emblématiques de la biodiversité niortaise pour valoriser et vulgariser la connaissance avec des outils ludiques et numériques (par exemple un Atlas de la Biodiversité Communal) »

Action PAB « D-2 - Créer par une démarche participative un site internet et/ou un réseau social dédié »

Action PAB « D-3 - Sensibiliser sur le cycle de vie des produits pour faire comprendre les impacts de la consommation sur la biodiversité »

Action PAB « D-5 - Communiquer sur les actions entreprises, notamment au moyen d'un réseau de sites aménagés et valorisés, avec des panneaux mis en place sur les lieux des actions, et des labellisations ciblées biodiversité (refuges, écojardin,...) »

Action PAB « D-6 - Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats »

Action PAB « D-7 - Elaborer des partenariats autour des dispositifs participatifs d'observation de la biodiversité »

Action PAB « D-9 - Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants, et notamment sur les jeux de la Trame Verte et Bleue »

Action PAB « D-12 - Partager les enjeux de biodiversité avec le Comité biodiversité, le Copart et les partenaires externes de la Ville »

Action PAB « D-13 - Aménager des sites, de façon pérenne ou temporaire, pour l'observation de la biodiversité, par le grand public ou dans le cadre d'animations pédagogiques »

Action PAB « E-4 - Développer la connaissance des services vis-à-vis des espèces sensibles, de leur habitat de leur mode de vie, et des moyens d'actions pour les protéger »

Action PAB « E-5 - Mettre en place un service civique dédié à la préservation de la biodiversité »

Action PAB « E-8 - Récompenser les actions positives en faveur de la biodiversité, en particulier en mettant en œuvre un prix « jardin au naturel » »

Action PAB « E-9 - Valoriser les actions de la Ville de Niort favorables à la biodiversité au niveau du territoire régional, pour favoriser la diffusion et l'échanges des bonnes pratiques »

Action Cit'ergie « 5.2 - Maintenir la biodiversité dans les démarches de la Ville »

Sous-objectif 1.2.8 - Intégrer systématiquement le respect de la biodiversité dans les politiques et actions et sanctionner les atteintes au non-respect

Action PAB « E-1 - Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale »

Action PAB « E-2 - Élaborer une grille de questionnement « biodiversité » en amont de tout type de projet et suivre la prise en compte de ce thème tout au long du déroulé du projet jusqu'au bilan, et en particulier dans les projets d'aménagements urbains »

Action PAB « E-3 - Former les services à la détection des atteintes à l'environnement, par exemple sur les questions de pollution lumineuse »

Action PAB « E-6 - Elaborer une fiche de procédure de gestion de la faune et de la flore sur les murs et façades »

Sous-objectif 1.2.9 - Innover par le biais de la recherche et de l'expérimentation notamment

Action PAB « A-5 – Désartificialiser et accompagner la renaturation de la friche SEITA »

Action PAB « D-11 - Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifique de recherche comme le CNRS, ou le Museum d'Histoire Naturelle par exemple »